



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale
présentée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE
Renouvellement de l'autorisation environnementale d'exploiter sa carrière située à Lamnay

Par arrêté n° DCPPAT 2025-0337 du 14 novembre 2025, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement ») déposée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE (siège social : 54 avenue de l'Atlantique – 53000 Laval), en vue de renouveler l'autorisation environnementale d'exploiter sa carrière située au lieu-dit « Les Grandes Brosses » sur la commune de Lamnay.

Le projet consiste à renouveler l'autorisation environnementale d'une durée de 27 ans pour exploiter la carrière de sables meubles existante. Aucune extension du périmètre actuellement autorisé n'est sollicitée. La remise en état du site sur les zones d'extraction restera à vocation agricole. Des activités de remblayage partiel et de recyclage de matériaux sont envisagées sur le site. Des apports de matériaux inertes d'origine extérieure auront lieu sur le site, répartis comme suit : 40 000 tonnes par an pour le remblayage partiel de la carrière dans le cadre de sa remise en état et 15 000 à 20 000 tonnes par an de matériaux qui pourront être valorisés en matériaux recyclés. Les apports de ces matériaux se feront en double fret, les camions arrivant avec des matériaux extérieurs inertes repartiront avec des matériaux finis. Le trafic routier ne sera donc pas plus important.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 37 jours consécutifs du lundi 8 décembre 2025 à 09h00 au mardi 13 janvier 2026 à 18h00** en mairie de Lamnay, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, sur support papier, en mairie de Lamnay, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de services.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de « Lamnay »).

Ce dossier peut être également consulté à la préfecture de la Sarthe au bureau de l'environnement et de l'utilité publique sur rendez-vous.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Monsieur Moïse RAIMONDEAU, cadre technique à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Lamnay (33 bis rue Principale) lors des permanences suivantes :

- le lundi 8 décembre 2025, de 09h00 à 12h00
- le samedi 20 décembre 2025, de 09h15 à 11h15
- le jeudi 8 janvier 2026, de 14h00 à 18h00
- le mardi 13 janvier 2026, de 14h00 à 18h00

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lamnay, siège de l'enquête publique, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : (www.sarthe.gouv.fr - rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de « Lamnay ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr. Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe. Certaines parties des observations peuvent être anonymisées sur demande expresse du déposant.

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE, lieu-dit « Les Mézières » – 72160 Beillé (emmanuel.rousseau@groupe-pigeon.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairie de Lamnay, à la préfecture de la Sarthe (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE pour la demande susvisée. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant l'autorisation environnementale, soit un arrêté refusant l'autorisation environnementale.